



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAÏS
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 14
Délégués Excusés : 7	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 19

Date convocation : 12 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 12 septembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ Pouvoir de Paul CARRERE) – Nathalie MOMEN (+ pouvoir d'Anaïs CADIS) - Isabelle CANTEGREIL (+pouvoir de Claude LABORDE) — Daniel BIREMONT - Christelle GUILHEMSAN – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) – Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT (+ pouvoir de Frédéric PRADERE) – Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés avant donné pouvoir :

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Claude LABORDE a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL
Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE
Frédéric PRADERE a donné pouvoir à Nicole DUCOUT
Anaïs CADIS a donné pouvoir à Nathalie MOMEN

Excusés : Claude LABORDE – Paul CARRERE - Anaïs CADIS – Rose Marie ABRAHAM – Frédéric PRADERE – Hélène COUSSEAU - Yannick VILLATORO –

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 98 /2024

Objet : Désignation des membres du Comité de programmation Leader Haute Lande Armagnac – collège privé



N° 98 /2024

Objet : Désignation des membres du Comité de programmation Leader Haute Lande Armagnac – collège privé

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que le Comité de programmation LEADER est composé d'un collège public et d'un collège privé. Le 08 juin 2023, la Communauté de Communes du Pays Morcenais a désigné 3 membres privés titulaires et 3 membres privés suppléants pour représenter la Communauté de Communes du Pays Morcenais en qualité de membres privés.

Lors du lancement de la 6^{ème} génération des Fonds Européens Territorialisés, certains délégués ont exprimé leur souhait de démissionner en raison de leur indisponibilité, souvent liée à leurs obligations professionnelles.

Il convient pour la Communauté de Communes du Pays Morcenais, de désigner un nouveau délégué titulaire pour remplacer Monsieur PIEL Bertrand, démissionnaire du collège privé.

Monsieur le Président propose de modifier la composition des titulaires et des suppléants pour siéger au Comité de programmation Leader Haute Lande Armagnac, collège privé en lieu et place de Monsieur PIEL.

Après concertation et débats, le conseil communautaire à l'unanimité

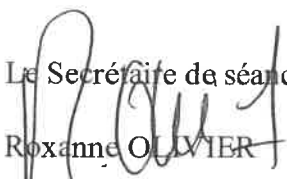
DESIGNE pour représenter la Communauté de Communes du Pays Morcenais au Comité de programmation Leader Haute Lande Armagnac, collège privé, les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- Mme LENGELE Nathalie
- M BOURE Bernard
- Mme DUPOUY Isabelle


Délégués suppléants :

- M. SENTUC Jean-Louis
- M. BOUCHONNEAU Philippe
- - Mme BACCARA Audrey

Le Secrétaire de séance

Roxanne OUVIER

Morcenx-La-Nouvelle, le 18 septembre
2024

Le Président,

Jérôme BAYLAC 



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copies : chrono – PETR